



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ophtalmologistes

Question écrite n° 58882

Texte de la question

M. Henri Cuq attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les inquiétudes des ophtalmologistes quant à la diminution constante du nombre de postes mis aux concours dans leur spécialité. Alors que les besoins de soins ne cessent de croître, notamment du fait de l'apparition de nouveaux moyens préventifs et thérapeutiques, de l'allongement de l'espérance de vie ou des exigences accrues en termes de vision, le recrutement de médecins ophtalmologistes diminue de manière importante. Certaines régions ont ainsi vu, au cours des cinq dernières années, le nombre de postes d'internes mis aux concours en ophtalmologie divisé par deux. Des études sur la démographie des ophtalmologistes français montrent que la poursuite de la réduction du nombre de praticiens diplômés chaque année aura inévitablement, dans les années à venir, des conséquences dommageables sur la qualité des soins dispensés aux Français. Il lui demande par conséquent quelles mesures entend prendre le Gouvernement pour remédier à cette situation et à ses éventuelles conséquences sur la qualité du système de soins français.

Texte de la réponse

Le rapport Polton du centre de recherche, d'études et de documentation en économie de la santé (CREDES) a présenté l'analyse des différents éléments susceptibles d'intervenir dans l'évolution de la démographie médicale, compte tenu de la baisse de la démographie médicale, qui devrait s'accélérer à partir de 2007/2008. La répartition entre spécialistes et généralistes fait apparaître un nombre de spécialistes supérieur aux généralistes : le nombre de médecins en exercice début 1998 était de 191 500 (49 % de médecins généralistes et 51 % de médecins spécialistes). Cependant la baisse démographique est inégalement répartie sur les différentes spécialités et l'ophtalmologie est une des spécialités les plus concernées avec la pédiatrie et la gynécologie obstétrique notamment. D'autre part, on constate une augmentation des médecins salariés : la proportion de médecins exclusivement salariés parmi les médecins généralistes a fortement augmenté, passant de 26 à 50 % entre 1973 et 1999, ainsi qu'une émergence des femmes dans la profession, notable au fil des années : de 14 % en 1968, ce taux de féminisation est passé à 35 % pour les généralistes et à 36 % pour les spécialistes au 1er janvier 1999. Enfin, il existe une inégale répartition sur le territoire : d'importantes disparités départementales existent au sein des régions et sont plus marquées parmi les médecins généralistes libéraux (exclusifs ou mixtes). Devant ce constat, des mesures ont été prises sur le numerus clausus de l'examen de fin de première année des études médicales qui, après avoir été fixé à 3 700 pour l'année universitaire 1998/1999, a été porté à 3 850 pour l'année universitaire 1999/2000 et à 4 100 pour l'année universitaire 2000/2001. De plus, en ce qui concerne l'internat, trois filières nouvelles ont été créées, la gynécologie obstétrique et médicale, l'anesthésie et la pédiatrie. Mais il ne peut s'agir de la seule réponse à la situation de baisse démographique du corps médical tant au niveau national que départemental. C'est pourquoi la ministre de l'emploi et de la solidarité a demandé à ses services, dans le cadre d'un groupe de travail ministériel consacré à l'avenir de la démographie médicale, de proposer des solutions permettant de faire face à cette évolution afin d'atténuer les inégalités départementales d'accès aux soins. La préservation de la qualité du service rendu est en effet une priorité du Gouvernement. Les conclusions de ce groupe seront remises à la ministre prochainement et serviront de base à une concertation

large menée avec l'ensemble des professionnels de santé sur les solutions à mettre en oeuvre au cours des prochaines années, en particulier pour adapter les flux de praticiens formés aux besoins de la population et pour réduire les disparités régionales constatées au niveau de l'offre.

Données clés

Auteur : [M. Henri Cug](#)

Circonscription : Yvelines (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58882

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 mars 2001, page 1480

Réponse publiée le : 28 mai 2001, page 3120